



POINT 1 : Informations du Président et du Vice-Président

Pas d'informations du Président, qui ne peut assister au conseil.

Le Vice-Président informe :

- Un nouveau décret est paru dans le cadre des stages sur les obligations des organismes de formation et des organismes d'accueil. Celui-ci aura des incidences sur la recherche de stage, il implique de nouvelles contraintes. Un document est en cours d'élaboration par la DFOIP.
- Le dialogue de gestion avec la direction des collegiums est en fin de troisième phase. Les propositions de COM seront faites début 2015, certains axes sont communs à l'ensemble des collegiums, d'autres sont spécifiques.
- Signature de la convention avec Centrale-Supelec Metz.
- Groupe de travail sur les heures complémentaires, une première réunion a eu lieu, le référentiel 2015-2016 sera présenté début 2015.
- Le dossier IDEX avance, le document final est à déposer début 2015.

POINT 2 : Approbation du compte rendu du Conseil de la Formation du 21 octobre 2014

Vote à l'unanimité

POINT 3 : Présentation de Lorraine Parcours Métiers par Emmanuel JOURNOT

- Cet organisme mène des actions autour de la formation continue, l'orientation et l'insertion. Il est destiné aux professionnels (pôle emploi, APEC, organismes de formations),
- Il permet le développement l'accès à l'information sur l'offre de formation (1000 organismes de formation en Lorraine)
- Il intervient dans la professionnalisation des réseaux des acteurs de l'orientation et dispose également d'un pôle d'étude et d'expertise dans l'évolution des métiers.
- Possibilité de contact par le site internet, une page Facebook sur les métiers, la formation et l'emploi, et une ligne téléphonique d'informations « grand public ». Un magazine trimestriel « objectif formation en Lorraine » est publié, des études et statistiques (dont les résultats sont disponibles sur le site) sont également réalisées.

Une question est posée sur la possibilité d'un travail en partenariat avec l'UL.

Un comité d'orientation et programmation est prévu, et il serait éventuellement possible que l'UL en fasse partie.

- Une nouvelle offre de formation est à prévoir. Une collaboration pour une aide sur l'opportunité d'ouvrir et les débouchés est-elle possible ?

C'est envisageable, à voir selon les disponibilités, pas d'opposition de principe de Lorraine Parcours Métiers.

POINT 4 : Désignation de deux usagers au groupe de travail réussite étudiante

Sont désignés deux titulaires : Julien ROBERT GRANGJEAN et Jules DIETSCH, et deux suppléants Kevin HALTER et Clément DIBLING

Vote à l'unanimité

POINT 5 : Modification du référentiel Formations

Les modifications portent sur le nombre d'heures et la valeur de référence de l'établissement.

Vote contre : 1 Abstention : 1

POINT 6 : Formations

6.1 Modification de la Charte des examens

Les étudiants demandent une modification du dernier paragraphe de la partie 2 – organisation de la session d'examen : « Il est préconisé, dans la mesure du possible, d'intégrer une période de suspension des cours, TD, TP (période dite de « révision »), avant les sessions d'examen en fin de semestre. Ces interruptions d'enseignements doivent être similaires dans le cas de formations multi-sites. Les périodes d'examens, ainsi que ces éventuelles périodes de révision, sont mentionnées sur le calendrier universitaire de chaque composante. »

Le Vice-Président rappelle les contraintes de disponibilités de salles en nombre insuffisant si la période d'examens est réduite, (fin de l'année le 1^{er} juillet) et le problème des formations multi-sites. Les étudiants soulèvent le problème de rattrapage de cours en fin de semestre ne laissant pas le temps nécessaire à la maturation avant les épreuves.

Vote contre : 0 Abstentions : 2

6.2 Demande de création de D.U.

D.U. Innovation et technologies avancées en prothèse dentaire présenté par M. DE MARCH

Ce DU est proposé en partenariat avec la chambre des métiers de Lorraine, l'enseignement commun est ouvert aux chirurgiens-dentistes et prothésistes.

L'ouverture sera faite uniquement si l'équilibre financier est atteint.

Vote contre : 0 Abstention : 1

6.2 Bilan de la formation continue

Les données sont difficiles à collecter en raison du rattachement à deux ministères (Travail et Education Nationale). Il y a un référent formation continue par composante, toutes les formations sont ouvertes en FC.

67 validations en VAP ou VAE

1107 apprentis (rattachés à la formation initiale)

715 contrats de professionnalisation.

95 % sont financés par Pôle Emploi.

Beaucoup de difficultés d'analyse, la méthodologie de comptage des dépenses reste à mettre en place, et toutes les formations ne sont pas dans Apogee.

6.3 Bilan de la première année de l'offre de formation

304 spécialités en L, LP, M et 88 mentions de L et de M ont été mis en œuvre.

Les collegiums Santé et DEG représentent chacun 20 % d'étudiants. Légère augmentation des étudiants (52343 dont 7335 étrangers) avec 37 % de boursiers.

La mobilité « Erasmus » est en hausse mais un travail est à faire sur le développement.

La variation de la charge d'enseignement fait ressortir 24500 h de sous services.

La réussite en licence en fin de 1^{ère} année est de 35 % (admis/ Inscrits) ou 58% (admis/présents) selon le nombre d'inscrits concernés.

POINT 7 : Conventions

7.1 Convention de coopération entre le rectorat, l'Université de Lorraine et les lycées accueillant les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Elle est établie en application de la loi. Les étudiants en classes préparatoires s'inscrivent en L1, tarif spécifique calculé sur la base des prestations. Ils ont la possibilité d'intégrer l'université à la fin de chaque semestre.

La convention est soumise à tous les collegiums. Un a émis un vote négatif en raison du manque d'informations sur la licence d'inscription et la répartition entre les composantes.

La même démarche est faite dans les lycées mais problème sur les droits d'inscription à payer. Le vote dans les conseils d'administrations des lycées et dans les collegiums sera déterminant.

Une question est posée concernant ce vote qui excède le périmètre de décision des collegiums. Un accord cadre est différent d'une convention, mais ce problème juridique est soulevé.

Vote à l'unanimité

7.2 Accord international de coopération pédagogique entre l'Université de Lorraine et l'Université Abderrahmane Mira. Béjaïa Algérie

Vote à l'unanimité

7.3 Accord international de coopération pédagogique : convention de délocalisation du master informatique, spécialité Informatique et Décisions, parcours Optimisation et Algorithmique.

Vote à l'unanimité

POINT 8 : questions diverses

Une proposition de modification de la structure du comité permanent du conseil de la formation sera faite lors d'un prochain conseil.

La séance est levée à 12 h 10